AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-4-67 641800

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12. TÉLÉPHONE (78) 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
15 F
Nouveau tarif 25 F.

1er supplément au bulletin N° 79 d'Avril 1967

25 Avril 1967

REMARQUE GENERALE IMPORTANTE

Parmi tous les parasites cités dans chaque bulletin, il s'en trouve presque toujours plusieurs qui sont justiciables des mêmes traitements, soit qu'il existe des produits polyvalents, soit qu'ils puissent être combattus simultanément avec des produits compatibles entre eux.

La possibilité de regroupement de plusieurs traitements dans la même application dépend en général d'éléments locaux (variétés cultivées, végétation, conditions climatiques) qui permettent ces combinaisons en s'écartant le moins possible des dates ou stades indiqués.

Nous conseillons donc à nos abonnés:

1°- de lire de façon détaillée ces bulletins et de sélectionner les seuls problèmes qui les concernent.

2°- de chercher parmi ces problèmes tous ceux qui peuvent faire l'objet de traitements combinés, en respectant toutefois les dates limites chiffrées qui sont précisées.

3°- de comparer les listes de produits conseillés dans ces différents cas et de choisir en priorité ceux qui permettent de lutter simultanément contre le plus grand nombre des parasites concernés. Choisir toujours la plus forte des doses indiquées.

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU- BLACK-ROT - BRENNER - Un premier traitement devra être entrepris entre la 2ème et la 4ème feuille dans les cas suivants:
- situation où le mildiou se déclare en général le plus précocement
- vignes fortement atteintes par le mildiou en 1966
- zones d'implantation du black-rot (Grésivaudan, Savoie, Bugey, Cévennes)
- côteaux du Roannais où le brenner (rougeot pathologique) est depuis longtemps endémique.

INFORMATIONS

OIDIUM - Sur les cépages sensibles, notamment Clairette, la lutte contre l'oïdium devra être entreprise dès l'étalement des premières feuilles.

CONCOURS DE DETECTION DES MALADIES DE LA VIGNE (mildiou, black-rot, brenner) - Comme chaque année, les premiers envois de feuilles de vigne reconnus porteurs de taches primaires d'une de ces trois maladies seront récompensés par un abonnement gratuit pour l'année 1968 au "bulletin technique" et à "Phytoma", dans les limites suivantes:
- premier échantillon de chaque commune ou écart important classé en appellation (A.C.- A.O. ou V.D.Q.S.)
- 3 premiers échantillons de chaque région de notre nomenclature non titulaire d'une appellation. Les envois seront effectués à l'adresse:

- Station d'Avertissements agricoles
11, rue de la Vigilance - 69 LYON (3ème)

en précisant - l'adresse de la personne ayant trouvé les taches
- le lieu de leur découverte
- la date du prélèvement

P9

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - 1°- dans les régions suivantes les plus touchées par les pluies du 9 avril
AIN: 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52 - ARDECHE & DROME: en entier
ISERE: 101, 103, 112, 113, 114, 117, 118, 119, 121
LOIRE: en entier sauf extrême nord-ouest entre Loire et Lignon
RHONE: en entier - SAVOIE: 81, 82, 83, 85, 86
HTE SAVOIE: au nord-ouest d'une ligne Doussard-Bonneville-Châtel

On devra s'assurer une couverture fongicide suffisante à la date du 30 avril (apparition probable de taches primaires), compte-tenu de la croissance qui a été très active du 13 au 20. Le dernier traitement avant le 30 devra en conséquence être postérieur au 21 avril. Au cas où une forte pluie interviendrait, même dès le lendemain de son application, il devra être renouvelé immédiatement.

2°- dans les autres régions, renouveler les traitements précédents à intervalles de 9 à 12 jours suivant la croissance (9 ou 10 jours pour les traitements pratiqués avant le 21, 11 ou 12 jours pour ceux appliqués après le 20). On resserera également les applications en fonction de l'importance des pluies.

TAVELURE DU POMMIER - Aucune contamination importante n'ayant pu se produire avant le 22 avril, renouveler les traitements seulement à intervalles de 10 à 14 jours suivant la rapidité de la croissance; de la même façon on devra réduire les intervalles en fonction de l'importance des pluies survenues entre temps.

MALADIE BACTERIENNE DES POUSSES DU POIRIER (pseudomonas syringae) - devrait être enrayé par les traitements cupriques contre la tavelure.

ANTHRACNOSE DU CERISIER - Appliquer un premier traitement dès réception (doguadine, manèbe, dichlone, oxyquinoléate de cuivre, phaltane, captane ou thirame)

PETITE MINEUSE (Anarsia) - Sur pêchers et abricotiers en pépinières ainsi que sur les plantations de pêchers ayant souffert des diverses tordeuses des pousses en 1966, appliquer un traitement dès réception (produits conseillés contre la tordeuse orientale) dans la vallée du Rhône au sud de Lyon, l'agglomération lyonnaise et la totalité de la Drôme et de l'Ardèche.

MINEUSE ELARGIE DES FEUILLES DU POMMIER - Dans le foyer de la région lyonnaise une bonne protection devra être assurée jusqu'au 29 avril.

INFORMATIONS

RAPPEL DES RAVAGEURS A CONTROLER EN CE MOMENT

OIDIUM DU POMMIER - la période du 13 au 20 lui a été favorable

HOPLOCAMPE DES POMMES - traitement à la chute des pétales

PSYLLE DU POIRIER - PUCERONS - ARAIGNEES ROUGES (éclosions en cours)

CHENILLES DEFEUILLANTES

ROUILLE, DIDYMELLA, ANTHRACNOSE du framboisier, OIDIUM du cassissier, BOTRYTIS du framboisier (pendant la floraison)

INFORMATIONS MARAICHERES

LE DESHERBAGE CHIMIQUE: des asperges - après le buttage, en pré-émergence des adventices les herbicides suivants peuvent être utilisés:
Diuron 1kg500 m.a./ha sur asperges âgées de plus de 3 ans
Monuron 1kg500 m.a./ha " " " " "
Simazine 1 à 3kg m.a./ha " " de plus de 2 ans

: des betteraves potagères et des bettes - l'association Cycluron + BIPC doit être utilisée dans les 48h qui suivent le semis à raison de 4 à 6 litres de produit commercial à l'ha.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux A.PITHIOUD	L'Agent technique chargé des Informations maraîchères G.FERAND	Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX